

Délibération N°	23-109
Conseillers en exercice	36

Acte publié le	21/12/2023
Présents	20
Votants	29

L'an 2023, le JEUDI 14 DECEMBRE à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes, SOUS LA PRESIDENCE DE RENE PORRETTA, Président.

Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET.

Présents : Mmes et MM ANGNONIN Daniel, BADUFLE Christophe, BICHET Fabien, BOUQUET Isabelle, CARLES Michel, CASTAING Patrick, CAUQUIL Alain, CHARDON Véronique, CHASTAGNARET Martine, COCHARD Bernard, DELAY Monique, DEVAUX Vanessa, FASSINOT Christine, GASS-VERNAY Julie, GENDRIN Valérie, GIRERD-POTIN Albert, GROIX Brigitte, HIRTH Ludovic, HUGOU Isabelle, JULLIEN Bernard, MICHA-FRACHON Valérie, MUCCIARELLI Laurence, MUSTI Murielle, NEPLE Alain, NOWAK Christine, ORELLE Pierre-Louis, PORRETTA René, QUEMIN André, REVEYRAND Michel, REY Christian, ROSET Patrick, ROUSSEL Régis, TASCIOTTI Maryline, TERRY Joël, THOMAS Alexandra, VERNAY Aurélie.

Procurations : ANGNONIN Daniel à ROSET Patrick  
CHARDON Véronique à COCHARD Bernard  
GIRERD-POTIN Albert à CHASTAGNARET Martine  
GROIX Brigitte à BOUQUET Isabelle  
HIRTH Ludovic à JULLIEN Bernard

HUGOU Isabelle à MUSTI Murielle  
REVEYRAND Michel à NOWAK Christine  
TERRY Joël à CASTAING Patrick  
VERNAY Aurélie à PORRETTA René

Nomenclature ACTES : 713

**D23-109 / BUDGET 2024 – OUVERTURE PAR ANTICIPATION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT**


L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Communautaire la possibilité d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote des budgets, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU les crédits d'investissement ouverts en 2023 au budget principal ;
- De FIXER les crédits d'investissement autorisés avant le vote du budget 2024 comme suit :

CHAPITRE D'INVESTISSEMENT	CREDITS VOTES AU BUDGET 2023	CREDITS AUTORISES AVANT VOTE DU BUDGET 2024 (25% DE 2023)
20 - Immobilisations incorporelles	140 738.00 €	35 184.50 €
204 - Subventions d'équipement	2 573 867.00 €	643 466.75 €
21 - Immobilisations corporelles	815 552.00 €	203 888.00 €
23 - Immobilisations en cours	3 239 514.00 €	809 878.50 €
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	6 769 671.00 €	1 692 417.75 €

*Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.*

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes :
Martine CHASTAGNARET 	René PORRETTA 